

Occitan – Occitanie : « langue régionale », territoire et pouvoir

CHRISTIAN LAGARDE

Université de Perpignan (France)

Résumé : L'instabilité des référents « occitan » et « Occitanie », en tant que langue et territoire, est emblématique de l'existence d'un conflit linguistique et d'un processus de minoration. Lorsque, à compter de 2016, « l'Occitanie » s'incarne dans une région administrative incluse dans le territoire linguistique, l'occitanisme militant récuse cette réduction et d'autres territoires s'en démarquent avec opportunisme. Mais la région politiquement légitimée, ou une coopération interrégionale lorsqu'elle existe, possèdent dès lors des atouts dans la mise en œuvre d'une politique linguistique ; le CIRDOP et l'OPLO en sont les instruments. On envisagera les possibilités offertes en la matière et on se demandera quelles sont les limitations de ce nouvel ordre qui lie langue minorée et territoire(s) régional(aux).

Mots-clés : conflit linguistique ; dénomination des langues ; diglossie ; espace linguistique ; État-nation ; langue régionale ; occitan ; Occitanie ; région administrative ; substitution linguistique ; territoire linguistique.

Abstract: The instability of the terms “Occitan” and “Occitania”, referring both to language and territory, indicate the presence of a linguistic conflict and a minorization process. Since 2016, when “Occitania” was embodied in an administrative region included in the linguistic territory, Occitanist activists have challenged such a reduction. But the region thus legitimated politically, and aided at times by interregional cooperation, has since acquired the means to implement a language policy. The CIRDOP and OPLO are the appropriate instruments to make it happen. This paper shows the subsequent opportunities and limitations between minorized language and regional territories.

Keywords: administrative region; diglossia; language nomination; language shift; linguistic conflict; linguistic space; linguistic territory; Occitan; Occitania; nation-state; regional language.

Introduction

La réflexion sur les rapports entre langue et territoire n'est pas nouvelle ; elle n'en est pas moins essentielle. Elle est linguistique, et nous renvoie à la géolinguistique¹ exprimée à son origine par le travail cartographique des dialectologues ; elle est aussi politique, puisque les avancées et les reflux territoriaux qui découlent de celle-ci ont, et ont toujours eu, des répercussions sur le devenir (socio)linguistique des territoires, dont attestent en particulier les histoires nationales. Un colloque international « Langue et territoire » organisé à Montpellier et Béziers² ne saurait faire l'impasse sur ce questionnement, rapporté à l'Occitanie et à ce qui, en bonne logique, est, devrait ou pourrait être, sa langue, l'occitan. Or, aucun de ces deux termes ne va de soi et l'on devra en cerner le sens et la portée.

Qu'est-ce donc que l'occitan, dénomination alternative à au moins 17 autres³ pour en désigner le tout ou des parties ? En contexte français, c'est une « langue régionale », voire une « langue de France⁴ », sachant que ce « concept linguistique introuvable », comme le dit Pailhé⁵, pose la confrontation de la langue héritée à l'espace régional. Par ailleurs, l'occitaniste René Nelli, spécialiste renommé des troubadours et des cathares, s'interrogeait en ces termes, en 1978, à des fins polémiques

¹ Sur la distinction entre « géographie linguistique » et « géolinguistique », Joël Pailhé explique que « la géolinguistique concerne le fait linguistique dans l'espace, la géographie des langues a pour ambition de travailler sur l'ensemble des pratiques des langues ». Voir Joël Pailhé, « Géographie des langues : problématique et application », dans Alain Viaut (dir.), *Variable territoriale et promotion des langues minoritaires*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine [désormais MSHA], 2007, p. 70.

² L'Université de Montpellier publie la *Revue des Langues Romanes (RLR)* depuis 1870. Béziers est le siège du CIRDOC. Nous y reviendrons.

³ Voir section 1.2.

⁴ Christian Lagarde (dir.), « Les langues de France, 20 ans après », *Glottopol*, n° 34, juillet 2020.

⁵ Joël Pailhé, « “Enquête famille”, transmission intergénérationnelle des langues régionales et de l'immigration, mobilité de la population », dans Alain Viaut et Joël Pailhé (dir.), *Langue et espace*, Pessac, MSHA, 2010, p. 161-176.

contextuelles : *Mais enfin qu'est-ce que l'Occitanie ?*⁶ Comment ce territoire linguistique avalisé par les philologues s'incarne-t-il en termes de pouvoirs et d'institutions ? Du reste, peut-on aujourd'hui encore le considérer véritablement comme un territoire linguistique, à l'heure où les usages sont au plus bas, et où, paradoxalement, son noyau central s'est arrogé institutionnellement son nom ? Dans quelle mesure l'une des quatre régions du domaine d'oc issues de la réforme territoriale française de 2015⁷, « Occitanie. Pyrénées-Méditerranée », est-elle habilitée ou en capacité de piloter, seule ou en partenariat, une politique linguistique susceptible d'y « retrousser la diglossie », selon la formule de Robert Lafont⁸ ? En a-t-elle les moyens et, surtout, la volonté politique ?

1. Occitanie : langue, territoire et espace

Nous commencerons par adopter un point de vue ingénu ; à cet effet, nous aurons recours aux éléments fournis au grand public francophone par les outils terminologiques de base suivants :

Occitanie (*Larousse*) : « (latin médiéval *Occitania*, formé sur le modèle d'*Aquitania*). Ensemble des pays de langue d'oc. Le mot n'est devenu d'usage courant qu'au XX^e s. »

Langue d'oc (*Lexilogos*) : « C'est Dante qui a rendu célèbre la distinction des langues romanes en les classant en fonction de la façon avec laquelle on disait oui : langue(s) d'oïl (N de la France) ; langue(s) d'oc (S) ; langue(s) de si en Italie. »

Occitan (*Le Robert*) : « 1. *nom masculin*. Langue romane, ensemble des parlers du groupe gallo-roman (provençal, languedocien, gascon...), parlée essentiellement dans le sud de la France. 2. *adjectif*. Relatif à l'occitan, aux dialectes d'oc. Littérature occitane. »

⁶ René Nelli, *Mais enfin qu'est-ce que l'Occitanie ?*, Toulouse, Privat, 1978.

⁷ *Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), du 7 août 2015* (Voir Assemblée nationale, <https://bit.ly/3RNU4f8>, consulté le 15 octobre 2021).

⁸ Robert Lafont, « Pour retrousser la diglossie », *Lengas*, n° 15, 1984, p. 5-36.

On peut y observer, sous des formes diverses, une corrélation entre la langue, son territoire et l'histoire. Concernant le territoire, on évoque dans ces énoncés une résurgence récente de la dénomination médiévale, mais dotée d'une extension territoriale bien différente (le Languedoc – territoire de la langue d'oc, équivalent peu ou prou du Comté de Toulouse *vs* l'« ensemble des pays [de langue] d'oc »). Il n'est défini, ainsi que la langue, que par rapport à un État, la France, ce qui pose sans équivoque une relation d'inclusion. Enfin, pour ce qui est de la langue elle-même, il s'agit d'un tout (« langue romane ») fragmenté en « parlers » et « dialectes d'oc » Cette langue est en outre portée, tout au long de la trajectoire historique, par ses productions culturelles (« littérature occitane »). Ces éléments constituent un premier jalon assez probant, mais nécessairement insuffisant. Alors, comment définir de manière plus précise le « territoire linguistique » occitan, et peut-on le désigner véritablement en tant que tel ?

1.1. *Espace et territoire*

Posons d'emblée une remarque importante : le territoire de (la) langue occitane ou langue d'oc ne s'est jamais que très minoritairement posé en termes de nation, contrairement aux domaines voisins de langue catalane ou basque. Au 19^e siècle, il s'agissait pour Mistral d'une (ou plusieurs) petite(s) patrie(s) au regard de la grande (la France) ; au 20^e siècle, Robert Lafont en appelle à *La Révolution régionaliste* avec un succès sans commune mesure avec celui du Parti de la Nation Occitane (PNO) et de son leader historique, François Fontan⁹.

⁹ Sur les « petites patries », voir Youenn Michel, « Des “petites patries” aux “patrimoines culturels” : un siècle de discours scolaires sur les identités régionales en France (1880-1980) », *Carrefours de l'éducation*, n° 38, 2014/2, p. 15-31 ; Philippe Martel, « Le Félibrige : un incertain nationalisme linguistique », *Mots*, n° 74, mars 2004, p. 43-56 ; Robert Lafont, *La Révolution régionaliste*, Paris, Gallimard, 1967 ; François Fontan, *Ethnisme : vers un nationalisme humaniste*, s.l., 1961 (rééd. Bagnols-su-Cèze, Librairie occitane, 1975) ; site du Parti de la Nation Occitane (PNO), <https://rb.gy/mjsmp>.

D'un point de vue épistémologique, le traitement de la langue et celui de l'espace se sont tourné le dos, comme le sociolinguiste Alain Viaut et le géographe Joël Pailhé en font le constat :

La sociolinguistique a longtemps considéré l'espace comme secondaire, réduit le plus souvent à une aire d'origine des langues et des locuteurs. La géographie n'estimait pas que la langue puisse produire des structures spatiales, en restant à un stade purement descriptif de situations localisées, dans le cadre de la géographie culturelle comme dans celui de la géographie de la population¹⁰.

Et de citer, *a contrario*, « la spatialisation de la communication », la langue comme marqueur culturel revendiqué, ainsi parfois qu'un lien « indirect » que Viaut avait déjà explicité ainsi : « L'inscription territoriale [est] de plus en plus complétée ou concurrencée par celle dans des espaces parcourus par l'information où le réseau et le temps jouent autant ou plus que la frontière et l'espace¹¹ ».

Détail d'importance, observé par Pailhé, « ce n'est pas l'espace qui définit la langue, mais la langue qui définit son espace¹² », ce qui tend à corroborer la définition donnée par le *Larousse* : l'Occitanie est avant tout linguistique, et elle est revendiquée comme telle depuis le début du 20^e siècle, entre autres sous la plume d'Antonin Perbosc (Terral, Martel¹³), et à sa suite par l'occitanisme culturel et politique (Lafont, Larzac, Martel¹⁴). James

¹⁰ Joël Pailhé et Alain Viaut, « Langue et espace : approche d'une implication réciproque », *op. cit.*

¹¹ Alain Viaut, « Le territoire linguistique et ses limites », dans Alain Viaut (dir.), *Variable territoriale et promotion des langues minoritaires*, Pessac, MSHA, 2007, p. 47-63. Cependant, Viaut a par la suite catégorisé l'« espace linguistique » comme macro-notion englobant entre autres le « territoire linguistique », dans « Approche sociolinguistique de la dimension spatiale des langues et de ses déclinaisons », dans Alain Viaut et Joël Pailhé (dir.), *Langue et espace*, *op. cit.*, Pessac, MSHA, 2010, p. 23-49, <https://books.openedition.org/msha16480>, consulté le 15 octobre 2021.

¹² Joël Pailhé, « Géographie des langues : problématique et applications », *op. cit.*, p. 66.

¹³ Hervé Terral, *Les langues de France à l'école*, Canet/Perpignan, Trabucaire, 2006 ; Philippe Martel, *Les félibres et leur temps*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2010.

¹⁴ Robert Lafont (dir.), *Le Sud et le Nord, dialectique de la France*, Toulouse, Privat, 1971 ; Joan Larzac (dir.), *Le petit livre de l'Occitanie*, Aniane, 4 Vertats,

Costa et Sara Brennan¹⁵ attribuent à cet espace deux caractéristiques : politique et poétique, ce qui ne se vérifie qu'à la réserve près (comme du reste ces auteurs le soulignent) qu'aussi bien l'un que l'autre se trouvent largement déconnectés de la conscience et de la vie quotidienne des locuteurs qui l'occupent. En un mot, comme le résume Martel, dans la mesure où :

[les militants de ces causes et les créateurs se voyaient] dépourvus de tout pouvoir politique et de toute influence sur la société [et que, de ce fait], ils ont été longtemps les seuls à employer les mots occitan et Occitanie avec la charge de sens qu'ils leur avaient donnée [...] alors même que] pour la majorité des Français, cultivés ou non, le mot Occitanie est [...] resté longtemps parfaitement obscur et quelque peu exotique¹⁶.

Or, qu'en est-il en ce début du 21^e siècle, alors même qu'on estime que la pratique de la langue occitane et de ses variétés est très minoritaire au sein de sa population ? Il paraît difficile de continuer à s'inscrire dans la tradition géolinguistique des dialectologues, qui enquêtaient (ou ont continué d'enquêter) sur la variété inscrite dans un *continuum* linguistique (ou supposé tel) : le territoire de la langue, à l'image de ce que met en évidence la dialectologie urbaine, se constitue aujourd'hui en îlots – « en archipel », selon la formule de Philippe Gardy¹⁷ – et en espace, en tant que réseau multimodal de communication entre locuteurs. De même, l'état actuel de l'occitanophonie, qui est d'ordre résiduel, l'apparenterait aux configurations diasporiques interconnectées, caractéristiques de l'ère postmoderne, et il incite d'autant plus à appréhender l'Occitanie en tant qu'espace, et non pas comme un territoire linguistique à part entière. Or, une telle caractéristique est en soi dommageable, car le territoire constitue, à travers la possibilité d'y élaborer une politique linguistique, la condition essentielle de sauvegarde d'une langue minorée¹⁸ : en effet,

1971 ; Philippe Martel, *Histoire de l'Occitanie ; le point de vue occitan*, Founesnant, Yoran Embanner, 2019.

¹⁵ James Costa et Sara Brennan, « L'Occitanie sans sa langue. Une approche praxématique de la relation langue/territoire », *Langage et Société*, n° 174, 2021/3, p. 9-31.

¹⁶ Philippe Martel, *Histoire de l'Occitanie...*, *op. cit.*, p. 13.

¹⁷ Philippe Gardy, *Une écriture en archipel*, Église-Neuve-d'Issac, Fédérop, 1992.

¹⁸ Christian Lagarde, « L'institution du territoire : une clé pour les minorités linguistiques ? Les situations française et espagnole », dans François Martinez

la jurilinguistique apporte la preuve de ce que le plein exercice du principe de territorialité peut permettre de passer outre des statistiques démolinguistiques défavorables. Sinon, il y aurait lieu de recourir au seul principe de personnalité, qui tend à exclure la reconnaissance des communautés linguistiques.

1.2. *Un colosse aux pieds d'argile*

L'Occitanie actuelle se présente comme un colosse aux pieds d'argile : c'est la plus vaste communauté linguistique de la France après celle d'oïl. Elle s'étend sur 32 départements, soit un tiers du territoire national, compte un quart de la population française mais seulement 7 % en moyenne de locuteurs¹⁹. C'est un espace qui n'a jamais connu, au cours de son histoire, d'unité politique – dès lors, peut-il être considéré comme un territoire, au sens d'entité juridique proclamée et reconnue ? –, mais qui possède en revanche une tradition d'écrit littéraire relativement unifiée et prestigieuse. Le fait que l'occitan ait été la langue des troubadours, acteurs-phares de la culture médiévale occidentale, lui confère une haute valeur symbolique, qui a conservé toute sa charge mythique et incantatoire.

Néanmoins, le principe de réalité conduit à constater que sa soumission par le Royaume de France, entre les 13^e et 16^e siècles, et le rapport diglossique, instauré depuis l'Ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539, qu'il subit face au français, ont émietté la langue, tout comme les représentations de celle-ci et de son espace et, en conséquence, réduit considérablement le nombre de locuteurs. Au cours de l'histoire, le territoire politique de l'occitan, objet d'incessantes recompositions internes (aux époques féodale, d'Ancien-Régime et révolutionnaire²⁰), n'a cessé

et Marie-Christine Michaud (dir.), *Minorité(s) : construction idéologique ou réalité ?*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 201-215.

¹⁹ Office public de la langue occitane (OPLO), « Les enjeux » [enquête de 2020], en ligne, <https://bit.ly/3tt9ZVY>, consulté le 15 octobre 2021; « L'occitan ça me parle, ça se parle », document vidéo, <https://bit.ly/48RM3fo>.

²⁰ L'institution des départements français casse délibérément toutes les unités d'Ancien Régime, constituées de frontières mouvantes, au long de dix siècles.

de présenter des contours flous, ce qui n'a pas été sans influencer sur les dénominations et les auto-représentations de la langue.

La seule enquête globale récente à cet égard est l'« Enquête Familles » réalisée par l'INED dans le cadre du recensement national de l'INSEE de 1999²¹. Parmi les 103 glossonymes les plus cités comme langues des origines, l'occitan et ses variétés apparaissent sous 18 dénominations différentes, tantôt en tant que langue (occitan), ou dialecte (provençal, niçois, béarnais, gascon), tantôt comme patois (en tant que tel) ou, soit comme patois/dialecte (« patois limousin », auvergnat, provençal, gascon), soit comme patois d'une province d'Ancien Régime (« patois du Rouergue, du Quercy »...) ou d'un département (« patois landais, corrézien, ardéchois »...), voire de manière oxymorique comme « patois occitan ». Une langue peut-elle être « en même temps » un patois ?

Si bien que l'Occitanie linguistique cumule les handicaps. Un nom de territoire et de langue qui ne s'impose pas, comme l'atteste la multiplicité des glossonymes, est bien le signe d'un conflit linguistique²². Le paradoxe est donc que cette langue de culture, puissamment codifiée et valorisée au Moyen Âge et par la romanistique occidentale depuis le 19^e siècle, se trouve réduite à présent à tenter de se réhabiliter, comme si elle sortait des ténèbres de la seule oralité, en tant que « langue par élaboration²³ », puisqu'il faut en justifier aussi bien le nom que le statut

²¹ Cécile Lefèvre et Alexandra Filhon (dir.), *Histoires de familles, histoires familiales. Les résultats de l'enquête Famille de 1999* (Huitième partie : « La transmission familiale des langues »), *Cahiers de l'INED*, n° 156, 2005 ; Henri Boyer et Carmen Alén Garabato, « Occitan, patois, provençal... dans l'enquête "Famille" de l'INSEE-INED (1999) les dénominations de la langue d'Oc », *Lengas*, n° 56, 2004, p. 301-318 ; Joël Pailhé, « "Enquête famille"... », *op. cit.* ; Alexandra Filhon, « Les langues dans les enquêtes de la statistique publique : bilan et perspectives », *Langage et Société*, n° 155, 2016/1, p. 15-38.

²² Lluís Vicent Aracil, « Conflicte lingüístic i normalització lingüística a l'Europa nova » [1965], dans Lluís Vicent Aracil, *Papers de sociolingüística*, Barcelona, La Magrana, 1982, p. 23-38 ; Rafael Lluís Ninyoles, *Conflicte lingüístic valencià*, València, 3 i 4, 1969 ; Philippe Gardy et Robert Lafont, « La diglossie comme conflit : l'exemple occitan », *Langages*, n° 61, 1981, p. 75-91.

²³ Ou « *ausbausprache* », selon la classification de Heinz Kloss, « Abstandssprachen und Ausbausprachen », *Linguistique anthropologique*, n° 9, 1967, p. 9-41.

voire l'étendue du corpus. C'est que « Nommer l'occitan²⁴ », imposer un nom, supposerait un pouvoir (politique, économique, culturel) que ne détient pas le territoire linguistique. Il en résulte une identification problématique de ses habitants (locuteurs ?) aussi bien par la langue que par l'espace ou le territoire, car on sait que toute identification, qu'elle soit individuelle ou collective, est favorisée voire conditionnée par la dénomination, et que celle-ci influe grandement sur la spirale configurée par les compétences, les représentations et les usages sociaux. Les premières sont en effet de l'ordre du virtuel (potentialité à s'exprimer) et demandent à se traduire dans des comportements (parole ou écrit), soutenus ou non par des attitudes (de l'ordre de la valorisation et de la revendication). Ce triptyque n'est autre que celui des politiques linguistiques. Or, faute de pouvoir politique, pas de politique linguistique, si ce n'est subie. La spirale diglossique a tellement œuvré, que ne sont virtuellement locuteurs (auto-déclarés) de l'occitan, que de 2 % à 22 %, selon les départements, sur les quelque 9 millions d'habitants que comptent les zones occitanophones des actuelles régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie²⁵.

2. L'instauration de la région Occitanie

2.1. Occitanie : de l'espace au territoire

L'Occitanie est-elle pour autant vouée à ne pas être un territoire politiquement incarné ? Oui et non, car, depuis 2016, elle doit être considérée selon deux dimensions, comme l'attestent les définitions (correctes) qu'en fournit Wikipédia :

L'Occitanie est une région historique, linguistique et culturelle d'Europe du Sud (couvrant approximativement le tiers sud de la France et des régions frontalières de trois autres États : l'Espagne, l'Italie et Monaco)²⁶.

²⁴ Philippe Gardy, « Les noms de l'occitan. Nommer l'occitan », dans Henri Boyer et Philippe Gardy (dir.), *Dix siècles d'usages et d'images de l'occitan. Des Troubadours à l'Internet*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 43-60.

²⁵ Office public de la langue occitane, « “Les enjeux” [enquête de 2020] », *op. cit.*

²⁶ Wikipédia, *L'encyclopédie libre*, <https://fr.wikipedia.org>, 2022.

L'Occitanie est une région administrative française issue de la fusion des anciennes régions Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées et recouvrant 36 % du territoire culturel occitan ainsi qu'une partie du catalan. À sa création (le 1^{er} janvier 2016), la région était connue sous le nom provisoire Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, le nom Occitanie n'étant entré en vigueur que le 30 septembre 2016²⁷.

La réforme territoriale de 2015, venue de l'État, selon le mode de fonctionnement de l'État-nation, a permis (au motif d'une économie d'échelle budgétaire qui ne s'est guère vérifiée dans les faits) de regrouper le(s) territoire(s) de langue occitane en quatre régions au lieu du double. Ces nouveaux territoires sont hétérogènes du point de vue linguistique ou dialectal : Provence-Alpes-Côte d'Azur s'intègre aux aires du provençal (dont le niçard) et du vivaro-alpin ; Occitanie, du languedocien, du provençal et du catalan ; Nouvelle-Aquitaine, du gascon, du limousin, du basque et du poitevin-saintongeais ; Auvergne-Rhône-Alpes, de l'auvergnat, du vivaro-alpin et de l'arpitan (ou franco-provençal).

Figure 1. L'Occitanie linguistique, dite « Ancienne Occitanie »²⁸



²⁷ *Ibid.*

²⁸ Carte des départements de l'ancienne occitane par Estivada (de Rodés), *Ma nouvelle région Occitanie*, 2016, <https://rb.gy/wvoxt>, consulté le 8 décembre 2022.

Ce redécoupage permet de comparer l'Occitanie-territoire administratif avec l'Occitanie-linguistique revendiquée. La première, entité administrative dont il convient d'exclure la quasi-totalité des Pyrénées-Orientales, de langue catalane, compte 5,37 millions d'habitants sur un territoire de plus de 60 000 km² ; la seconde (tant en territoire français que dans les vallées occitanes du Piémont italien qu'en Val d'Aran "espagnol"), quelque 16 millions d'habitants répartis sur près de 200 000 km². « Occitanie. Pyrénées Méditerranée », située en position sud-centrale de l'ensemble linguistique, constitue donc une sorte de métonymie de celui-ci, une réduction au tiers, aussi bien pour ce qui est de son territoire que de sa population.

Figure 2. La région administrative « Occitanie »²⁹



²⁹ Wikipédia, *L'encyclopédie libre*, <https://fr.wikipedia.org>, 2022.

Tableau 1. L’Occitanie linguistique : données statistiques³⁰

Régions	Superficie (km ²)	Population
Occitanie *	68 608	5 370 646
Nouvelle-Aquitaine **	57 959	3 650 586
Provence Alpes Côte d’Azur	31 400	5 030 890
Auvergne Rhône Alpes ***	38 667	1 863 433
Val d’Aran	633	10 000
Vallées occitanes italiennes	1 000 (approx.)	180 000
Occitanie linguistique	198 267	16 105 555

* moins Pyrénées Orientales

** moins arrondissement Bayonne, Vienne, Deux-Sèvres, Charente Maritime, Charente (sauf Charente limousine)

*** moins moitié nord Allier, Loire, Rhône, Ain, Savoie, Haute Savoie et Isère (sauf sud Isère)

Rapportés sur une carte, ces éléments invitent à considérer qu’au sein de cet ensemble, chacun des territoires régionaux méridionaux est peu ou prou l’héritier des grands ensembles féodaux du Moyen-Âge : la Nouvelle-Aquitaine, du Duché d’Aquitaine, l’Occitanie, du Comté de Toulouse, « Provence-Alpes-Côte d’Azur (PACA) » du Comté de Provence et en partie du Dauphiné.

Figure 3. Face à la carte³¹



³⁰ Henri Boyer et Carmen Alén Garabato, *op. cit.*
³¹ Ici. Par France bleu et France 3, « Cartes – Déconfinement », *Le média de la vie locale*, 30 avril 2020, <https://rb.gy/2fijc>, consulté le 15 octobre 2021.

Figure 4. L'Occitanie médiévale³²



2.2. Occitanie : un processus de nomination contesté

Concernant l'Occitanie administrative nouvellement créée, il est intéressant de se pencher sur le processus de nomination et ses enjeux. La communication du nouvel exécutif l'affirme : le résultat provient d'une consultation citoyenne démocratique télématique qui, sur 203 993 votes exprimés, a placé en tête la dénomination retenue, à hauteur de 44,90 % des suffrages. Néanmoins, le manque de représentativité des suffrages exprimés (3,51 % sur près de 5 808 435 habitants) n'a pas manqué d'être invoqué, ce qui n'a pas empêché la présidente de région de conclure au forceps : « Ce nouveau nom est fédérateur et porteur d'ambitions collectives et d'une identité commune. Il sera notre étendard au plan national et à l'international³³ ». Elle avait sans

³² Site *Généalogie de Ludovic Noirie*, « Les Comtes de Toulouse », <https://rb.gy/bfcvs>, consulté le 15 octobre 2021.

33 *Journal de la Région*, n° 2, juillet-août 2016, p. 2-3, <https://bit.ly/46lIyyN8>. Le dossier est agrémenté d'un billet, intitulé « Je te salue, ô ma belle région ! », signé « Rémy Pech, audois, historien, professeur émérite [et ancien président] de l'Université Toulouse Jean Jaurès ». L'évolution de l'intitulé du périodique n'est pas sans intérêt : n° 1, mai-juin 2016 : *Le Journal Languedoc Roussillon Midi Pyrénées* ; du n° 2 au n° 5 (janvier 2017) : *Le Journal Occitanie Pyrénées Méditerranée* ; à compter du n° 6 (mars-avril 2017, il intègre le nouveau logo (croix « occitane » et « barre » catalane) et devient *Occitanie Pyrénées Méditerranée. Le Journal de ma Région*.

doute sous-estimé l'étendue de la charge symbolique liée au processus de nomination : la contestation n'a pas tardé à se manifester.

Premier obstacle, la dimension identitaire s'est manifestée « en interne », du fait de la minorité territoriale catalane, qui aurait aimé se voir reconnaître, comme c'était le cas dans l'intitulé de l'ancienne région Languedoc-Roussillon, sous la forme correspondante « Occitanie Pays catalan ». Le tollé s'exprime à travers cette déclaration : « Les Catalans n'acceptent pas le nom de Région Occitanie imposé par Toulouse au mépris de ce que nous sommes ici, en Pays Catalan³⁴ » et le collectif « Oui au Pays Catalan » introduit un recours auprès du Conseil d'État, visant à faire invalider la nouvelle dénomination territoriale³⁵. L'ancienne province du Roussillon, qui s'est revendiquée dans les années 1970 comme Catalogne (du) Nord en arguant de l'amputation du territoire de la Catalogne à compter du Traité des Pyrénées de 1659, se verrait désormais le pendant septentrional du Pays valencien. Les romanistes eux-mêmes ont pris soin, depuis la fin des années 1970, de ne plus considérer la langue catalane comme l'un des dialectes de l'occitan,³⁶ si bien qu'au plan identitaire, il paraît inacceptable pour un Catalan de se voir considérer comme Occitan. En outre, les Nord-Catalans ont à leur actif une victoire sur la tentative précédente (2005) de renomination du Languedoc-Roussillon en « Septimanie » – autre invocation à l'Histoire –, à l'initiative du président de région d'alors, Georges Frêche, qui retirera son projet pour ne conserver que la marque commerciale « Sud³⁷ ».

Deuxième écueil, moins virulent parce que peu relayé par les politiques et les médias, celui des occitanistes, pour qui la nouvelle

³⁴ Francis Daspe, « Le nom de la nouvelle région ou l'os à ronger », *Le Journal catalan*, 17-08-2016, <https://bit.ly/48RaEk8>, consulté le 15 octobre 2021.

³⁵ Conseil d'État [décision sur le recours contre la dénomination de la région Occitanie], *Base de jurisprudence*, 19 juillet 2017, <https://bit.ly/3PV4qXU>, consulté le 15 octobre 2021.

³⁶ Pierre Bec, dans son *Manuel pratique de philologie romane* (Paris, Picard, 1970-1971, 2 vol.) est sans doute le dernier spécialiste à l'avoir soutenu.

³⁷ Christian Lagarde, « L'affaire de la Septimanie, ou l'irréductible village nord-catalan », *Revue d'Études Catalanes*, n° 2, 2019, p. 152-164.

adéquation dénomination/territoire-espace linguistique, constitue à la fois une sérieuse amputation territoriale (les deux tiers, donc), et un déni de fait du processus souhaité d'identification à la Grande Occitanie « dis Aups i Pirenèu » (version mistralienne), ou de Bordeaux à Nice (au sein du mouvement politique et culturel occitan³⁸). En lieu et place d'une vision pan-occitane supradialectale de la langue, soutenue par la graphie³⁹ « classique » héritée des troubadours et réélaborée au long du 20^e siècle, la fragmentation territoriale renvoie à la fragmentation dialectale et au système graphique « mistralien », qui épouse par une notation hybride toutes les variantes incarnées par les patois locaux, compromettant ainsi l'unité de la langue et jusqu'à son statut de langue. À une conception large et inclusive de la langue, correspond une conception large du territoire. En revanche, une conception plus localiste, dialectaliste, peut (et vise à) s'accommoder de la partition du grand ensemble. Le militantisme occitaniste aura beau s'indigner, ses protestations le renverront à sa marginalité politique et sociale de clercs sans pouvoir décisionnaire. La conséquence de l'assignation du terme Occitanie à l'aire languedocienne – celle-là-même pour laquelle il avait été créé (*Occitania*) au 13^e siècle en opposition à *Aquitania* – renforce le refus d'identification des « marges » de l'Occitanie linguistique, singulièrement du côté provençal⁴⁰. La région PACA et le Félibrige y trouvent un motif idéal de « sécessionnisme linguistique⁴¹ » : puisque l'occitan est désormais la langue de l'Occitanie, raison de plus pour renforcer le lien (quand

³⁸ On peut observer que le balisage du territoire, et donc des frontières, et la confection de cartes – en un mot, la territorialisation de la langue –, constituent une obsession récurrente des mouvements de revendication au sein des minorités linguistiques.

³⁹ Sur l'histoire de la querelle graphique, voir Philippe Martel, « Une norme pour la langue d'oc ? Le début d'une histoire sans fin », *Lengas*, n° 72, 2012, p. 23-50.

⁴⁰ On peut retrouver les mêmes réticences dans des zones telles que le Béarn, le Périgord, le Limousin, l'Auvergne et les confins entre Rhône et Léman. Ils sont motivés par la distance interlinguistique et géographique par rapport à un centre présumé se situer entre Toulouse et Narbonne.

⁴¹ Le terme « sécessionnisme linguistique » est d'usage consacré, au sein des « Pays Catalans », pour caractériser la dissidence de la Communauté Valencienne, où la langue officielle est dénommée « valencien » et non

bien même il n'est pas exclusif)⁴² entre la Provence et le provençal, et justifier sa sortie de l'orbite de la langue occitane – sauf, paradoxalement, à l'appeler *lengo d'o*, langue d'oc⁴³.

Cela étant, qu'est-il possible de faire aujourd'hui et dorénavant en faveur de l'occitan dans le cadre régional renouvelé et amputé ?

3. La région Occitanie, une base pour l'Occitanie linguistique ?

3.1. Occitanie : une région qui évacue sa langue ?

Pour tenter de répondre à cette question, on envisagera brièvement la stratégie adoptée par son exécutif, les potentialités qu'offre le cadre administratif régional en France, puis les réalisations concrètes opérées depuis 2015-2016.

Comme le démontrent Costa et Brennan,⁴⁴ l'Occitanie telle que sa présidente Carole Delga la porte sur les fonts baptismaux, se caractérise par une lacune qui ne laisse pas de surprendre : la région (devenue territoire et non plus simple espace) se fonde sur l'histoire et la culture en évacuant soigneusement l'origine même de sa dénomination : la langue⁴⁵. Certes, l'état de l'occitanophonie en

« catalan ». Le positionnement provençaliste en Provence-Alpes-Côte d'Azur est, de ce point de vue, similaire à celui du valencianisme.

⁴² Puisque, comme l'indique sans ambiguïté la cartographie linguistique, l'expansion du provençal s'est réalisée, de longue date, à l'ouest du Rhône, affectant en particulier Nîmes et le département du Gard.

⁴³ Hérité de la romanistique (entre autres de l'École de Paris), le terme générique « langue d'oc » ne fait pas polémique en Provence, à la différence de « occitan ». La dénomination du concours de recrutement des professeurs spécialistes de l'enseignement secondaire a dû passer par le compromis « CAPES d'occitan-langue d'oc » (avec trait d'union) qui, *mutatis mutandis*, recoupe la fracture graphique.

⁴⁴ James Costa et Sara Brennan, *op. cit.*

⁴⁵ Depuis les années 1970, « Occitanie est (était) un terme chargé politiquement », argumentent Costa et Brennan. « Cette instance [la région Occitanie] vide l'entité Occitanie [des militants] de sa raison d'être initiale, la langue occitane ». De ce fait, selon ces auteurs, « c'est paradoxalement cette victoire apparente [la nomination de la région] de l'occitanisme qui signe sa défaite la plus cuisante ». James Costa et Sara Brennan, *op. cit.*

région Occitanie, on l'a dit, n'est guère brillant⁴⁶, mais ce pourrait être une raison de plus pour compenser un tel déficit par une politique linguistique volontariste. On serait donc tenté de penser que les arguments des militants catalanistes de 2016, qui voyaient s'installer, avec le pouvoir régional territorialement redimensionné, une nouvelle féodalité, étaient fondés. De l'évacuation de la dimension linguistique, Costa et Brennan veulent pour preuve le simple fait que les habitants de la nouvelle circonscription ne sont jamais dénommés « les Occitans », et que le site internet de la région Occitanie s'intitule anonymement « la région⁴⁷ ». Le premier argument frappe par son évidence ; en revanche, le second est à nuancer, le site ayant vu le jour au moment même où précisément la région se cherchait encore un nom, et où elle avait installé (curieusement, sans le modifier depuis lors) ce terme générique pour sa communication.

Serait-ce une maladresse (égale à celle qui exclut de fait les Catalans), ou bien faut-il y voir l'aveu d'un déficit de compétence ? En premier lieu, le pouvoir des régions se mesure à l'aune de leur budget ; celui des régions françaises est indigent au regard de celui de l'État et surtout des départements qu'elles englobent ; il l'est d'autant plus, comparé à la puissance financière d'autres régions européennes (par ex. la Catalogne voisine)⁴⁸. On objectera, en second lieu, que, en France, la question des langues régionales relève quasi exclusivement du domaine de l'enseignement, et que celui-ci est (sauf pour les questions matérielles) du seul ressort de l'Éducation nationale. Reste tout de même le domaine de la culture, qui tangente celui de la langue.

⁴⁶ L'enquête diligentée par l'OPLO sur les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie en 2020 fait apparaître des caractéristiques équilibrées entre les deux régions : 7 % de locuteurs (4 % de moins qu'en 2010) ; un profil type du locuteur : un homme rural de 66 ans (Office public de la langue occitane, "Les enjeux" [enquête de 2020]), *op. cit.*

⁴⁷ Site *La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée*, <https://www.laregion.fr>, consulté le 15 octobre 2021.

⁴⁸ Par exemple, pour 2021, Occitanie : 3,74 milliards d'€ ; Catalogne : 42,18 milliards d'€, soit 11 fois plus.

À cet égard, on observera que la région Occitanie s'est dotée de ou a reconduit trois outils de politique linguistico-culturelle : le développement du CIRDOC à Béziers ; celui, concerté avec la Nouvelle-Aquitaine, de l'OPLO, dont le siège est à Toulouse ; et la création de l'OPLC à Perpignan. Ce dernier acte – qui ne sera qu'évoqué ici – est le seul à mettre au crédit de l'actuelle présidente de région. Il s'inscrit, d'une part, diplomatiquement, dans une volonté compensatoire de l'exclusion initiale du territoire nord-catalan de la dénomination de la région ; d'autre part, dans une volonté mal dissimulée de contrôle de l'institution, Carole Delga elle-même ayant choisi de présider son Conseil d'administration⁴⁹.

3.2. Deux instruments de politique linguistique : le CIRDOC et l'OPLO

Le CIRDOC est l'héritier du « CIDO » (Centre international de documentation occitane), fondé en 1975 sous l'égide de la municipalité de Béziers par l'occitaniste Ives Roqueta. Il est devenu « CIRDOC Mediatèca occitana » (Centre Interrégional de Développement de l'Occitan) en 1999, puis, en 2019, par fusion avec l'« Institut occitan d'Aquitaine », fondé à Pau en 1999 par le Département des Pyrénées-Atlantiques, l'« EPCC CIRDOC – Institut occitan de cultura ». Cet organisme, qui regroupe neuf partenaires (ministère de la Culture, régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, Ville de Béziers, Départements de l'Hérault, des Pyrénées-Atlantiques et de l'Aude, communautés d'agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées et Béziers-Méditerranée), a pour mission l'« élaboration et [la] mise en œuvre des politiques publiques en faveur de la diversité culturelle en général, de la préservation et du développement de la culture occitane dans le monde du XXI^e siècle en particulier ». Ces missions, déclinées en

⁴⁹

Le lien de continuité transfrontalière revendiqué par le secteur militant incite à la prudence. Par ailleurs, Carole Delga est jugée « jacobine » en Catalogne du Nord.

six axes⁵⁰, s'inscrivent dans une double perspective : d'abord, patrimoniale, correspondant à la vision étatique des langues régionales exprimée dans le libellé de l'article 75-1 de la Constitution ; puis, d'animation de la recherche en domaine occitan, y compris au plan international.

L'OPLO (Office public de la langue occitane), quant à lui, créé en 2015 grâce, entre autres, à l'opiniâtreté de David Grosclaude, est, comme l'indique son site, « un groupement d'intérêt public (GIP) entre l'État (ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et ministère de la Culture), la région Nouvelle-Aquitaine et la région Occitanie⁵¹ » qui lui permet de développer, depuis 2016, « une action étendue de l'Atlantique à la Méditerranée » ou « du Massif Central aux Pyrénées », sur le territoire de 22 départements.

L'OPLO se déclare « au service de l'apprentissage, des territoires, des opérateurs », sous le slogan « L'occitan, c'est bien plus qu'une langue, c'est une ouverture d'esprit ancrée sur mon territoire⁵² » ; il vise à impulser une dynamique tournée à la fois vers le territoire et vers la diversité linguistique et culturelle. Ses quatre axes de travail⁵³ sont d'ordre plus pragmatique que ceux du CIRDOC

⁵⁰ Ces missions se déclinent ainsi : « rassembler, produire, diffuser les ressources et les savoirs du domaine occitan ; œuvrer à la conservation du patrimoine artistique, scientifique et documentaire en langue occitane ; contribuer au débat d'idée, au dialogue interculturel ; participer au développement et à la promotion du territoire par des actions culturelles, touristiques, d'innovation et de développement de la recherche ; œuvrer à la préservation et à la transmission du patrimoine littéraire, artistique, et du patrimoine ethnologique et immatériel de l'espace occitan ; contribuer à la préservation et à la promotion de la diversité des expressions culturelles occitanes. » (CIRDOC, Institut occitan de cultura, « Missions et métiers », <https://bit.ly/46L7KMc>).

⁵¹ Office public de la langue occitane (OPLO), <https://www.ofici-occitan.eu/fr>, s.p.

⁵² *Ibid.*

⁵³ « Soutenir et promouvoir la langue et la culture occitanes, c'est permettre aux habitants de redécouvrir leur territoire, son histoire, ses noms de lieux, son accent et ses codes. C'est une nouvelle façon de faire des connaissances, de partager la même culture, des savoir-faire, la manière de vivre. / C'est également le moyen de promouvoir les valeurs qui ont construit leur environnement local et de renforcer leur lien affectif avec celui-ci. C'est le moyen de créer des dynamiques associatives, créatrices de lien social intergénérationnel. / L'occitan permet d'éveiller la curiosité à l'altérité et à la diversité des modes

– comment ne pas imaginer que l’OPLO a été pensé en termes de complémentarité de ce dernier ? –, puisqu’ils s’adressent, dans un esprit didactique, au grand public, comme en témoigne le slogan « L’occitan, ça me parle, ça se parle⁵⁴ ».

Figure 5. Les zones occitanophones des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie⁵⁵



Il est à noter que ces deux entités sont intégrées par l’État, à travers le ministère de la Culture pour les deux, le ministère de l’Éducation nationale pour l’OPLO – preuve s’il en est de la dimension formative spécifique de ce dernier. L’arrimage à la structure étatique (dans un partenariat État – région(s)) est significatif à la fois d’un appui en termes de financements et de réalisations et d’un certain pouvoir de contrôle qui s’exerce sur

d’expression. / Connaître l’occitan facilite par ailleurs l’apprentissage de nouvelles langues. Il permet de communiquer avec le monde latin de l’Italie jusqu’à l’Amérique du Sud en portant des valeurs universelles et actuelles, basées sur la solidarité et la tolérance. Il permet ainsi de mieux appréhender les échanges culturels avec le monde entier et plus étroitement avec le monde latin. Il donne au territoire une culture à partager avec la planète entière. L’occitan, ça me parle, ça se parle. » OPLO, « Objectifs et missions », <https://bit.ly/3LRVDFa>.

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ OPLO, « Présentation de l’Office », <https://bit.ly/3F9yvOC>, consulté le 15 octobre 2021.

les visées des deux organismes. C'est d'autant plus nécessaire sans doute que ceux-ci, s'ils constituent à n'en pas douter de précieux instruments de dynamisation de l'occitan reposant sur la mise en valeur du patrimoine linguistique et culturel occitan, prétendent de plus œuvrer dans le domaine flou du « dialogue interculturel » (CIRDOC), et des « échanges culturels avec le monde entier » (OPLO)⁵⁶.

On observera en outre – c'est en cela l'objet de notre réflexion – que l'argumentaire des deux institutions souligne leur ancrage dans « le territoire ». Or, ce territoire « de 22 départements⁵⁷ » transcende la territorialisation issue de la réforme administrative de 2015, puisqu'il institue un partenariat étroit entre les deux régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine. Un tel aboutissement n'est à la vérité qu'une partie du projet incarné par la *Charte de coopération interrégionale et transfrontalière de développement de la langue occitane ou langue d'Oc*⁵⁸, signée en 2011 par les régions Aquitaine, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes. À ce stade, on n'était guère loin de rassembler les régions composant l'espace/territoire de l'Occitanie linguistique, à la notable exception près de PACA. Alors que le Limousin s'est trouvé réuni à l'Aquitaine, le Languedoc-Roussillon à Midi-Pyrénées, restent l'Auvergne et Rhône-Alpes, elles aussi réunies, mais qui, tout comme PACA non-signataire en 2011, n'entrent ni dans le consortium pilotant l'OPLO ni dans celui du CIRDOC.

L'OPLO et le CIRDOC, pour autant que leur action soit de notoriété publique – point qui mériterait d'être évalué par une ou des enquêtes – contribuent donc, avec le partenariat interrégional qui les caractérise, à un déverrouillage significatif de la structuration régionale réalisée sous l'impulsion de l'État. Mais,

⁵⁶ En cela, ils héritent de l'idéologie anticolonialiste du mouvement occitan des années 1970, et intègrent la perspective postmoderne de promotion de la diversité.

⁵⁷ En y incluant la Charente limousine et le Fenouillèdes en Pyrénées-Orientales.

⁵⁸ Conseil régional d'Aquitaine, Séance plénière du 24/10/2011, <https://bit.ly/3QcWT8b>, consulté le 5 décembre 2022.

bien que les zones occitanophones des deux régions impliquées représentent 9 des 16 millions d'habitants des territoires de langue occitane (56 %), le verre constitué n'en demeure pas moins presque à moitié vide, et les tenants occitanistes de la « Grande Occitanie » linguistique n'y trouvent qu'en partie leur compte, loin de cette « consécration de la nouvelle région comme "Occitanie" [qui] a pu représenter [pour eux] un rêve de reconnaissance culturelle et sociale⁵⁹ ». En revanche, les modalités d'existence et de fonctionnement du CIRDOC et de l'OPLO apportent la preuve tangible de ce que l'existence même de l'Occitanie-région n'enferme définitivement, ni l'occitan ni la dénomination Occitanie, dans l'ensemble de 13 départements (dont l'un quasiment non occitan) tel qu'il a été créé en 2016 ; qu'elle n'épuise pas le « programme de sens » impulsé par le militantisme occitan.

Pour tenter de conclure

L'unité dans la diversité (dialectale) que suppose la vision d'une Occitanie linguistique étendue sur le territoire de 32 départements, propre aux linguistes et aux militants occitanistes, se heurte à plusieurs réalités difficilement contournables dans le cadre de l'État-nation, toujours très centralisé, qu'est la France. La politique unilinguiste étatique, moins virulente en apparence, demeure toujours bien ancrée dans l'appareil d'État, au sein du personnel politique et dans la conscience majoritaire de la population. Elle a accompli son œuvre à travers le long processus diglossique qui a conduit à une substitution avancée de l'occitan (au même titre que les autres langues régionales) par le français, comme le soulignent les enquêtes sociolinguistiques. Le résultat en est un fonctionnement linguistique lacunaire, réduit à l'état de réseaux (associations, Internet, réseaux sociaux) qui font de l'Occitanie un espace et non un territoire juridiquement et politiquement institué. En dépit des vagues d'une décentralisation limitée (1982, 2016), les régions françaises, sous-dotées en termes de pouvoirs et de financement, sont mal armées pour

⁵⁹ James Costa et Sara Brennan, *op. cit.*

impulser une récupération linguistique que l'État, de son côté, ruine par une politique éducative, basée sur une optionnalité de plus en plus sophistiquée des langues régionales, qui s'avère désastreuse.

La création, au 1^{er} janvier 2016, d'une région dénommée Occitanie, un temps regardée comme une victoire symbolique, est apparue ensuite aux occitanistes comme une forme de liquidation du territoire de l'Occitanie linguistique. Plus pragmatiquement, la région Occitanie a pris en charge le dossier occitan en l'axant, paradoxalement, davantage sur l'histoire et la culture que sur la langue de son territoire – lequel est désormais reconnu –, tout en récupérant et développant deux structures (l'une antérieure, le CIRDOC, l'autre « importée » d'Aquitaine, l'OPLO) qui tiennent lieu d'instruments de politique linguistique en faveur de l'occitan.

Que peuvent-elles vraiment pour tenter de ralentir le processus de substitution, si ce n'est s'efforcer de redonner à la langue du territoire une image post-diglossique en visant les nouvelles générations (OPLO), et celle d'un objet scientifique internationalement reconnu (CIRDOC) ? L'institution d'un partenariat durable entre les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine n'est qu'un pis-aller au regard de la constitution improbable d'une Grande Occitanie, puisqu'elle devrait/doit à la fois faire face au manque de volonté politique (citoyenne et politicienne), à la division de ses territoires (sécessionnisme provençal), et surtout à un État qui, comme le démontrent les péripéties récentes de la Loi Molac,⁶⁰ n'est jamais à court d'arguments contraires ni de verrouillages. Langue et territoire ne peuvent donc dialoguer qu'en formation réduite, au tiers voire à une grosse moitié des (sans doute trop grandes et inquiétantes) potentialités qu'elles représentent pour le pouvoir dominant. Sans pour autant oublier que, depuis longtemps déjà – au 19^e siècle, chez les élites, après la Grande guerre et les débuts de la scolarisation, puis lors de

⁶⁰ Assemblée Nationale [« Loi Molac »], *Loi n° 2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion*, <https://bit.ly/3tu9TO5>, consulté le 15 octobre 2021.

l'exode rural massif d'après 1945, au 20^e siècle, dans les classes populaires –, une langue, sous l'effet de l'autodénigrement des locuteurs allophones⁶¹, unifie le territoire de la Grande Occitanie et bien au-delà : le français. Car, même si l'article 75-1 de la Constitution de 1958, introduit en 2008, stipule que « Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France », c'est toujours l'article 2, réécrit en 1992, « Le français est la langue de la République », qui prime. En dernier recours, c'est toujours l'État-nation qui pilote les territoires, qui légifère et qui ordonne.

Références

- Alén-Garabato, Carmen et Romain Colonna (dir.), *Auto-odi, la haine de soi en sociolinguistique*, Paris, L'Harmattan, 2016.
- Aracil, Lluís Vicent, « Conflicte lingüístic i normalització lingüística a l'Europa nova » [1965], dans Lluís Vicent Aracil, *Papers de sociolingüística*, Barcelona, La Magrana, 1982, p. 23-38.
- Assemblée Nationale [« Loi NOTRe »], *Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), du 7 août 2015*, <https://bit.ly/3RNU4f8>.
- Assemblée Nationale [« Loi Molac »], *Loi n° 2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion*, <https://bit.ly/3tu9TO5>.
- Bec, Pierre, *Manuel pratique de philologie romane*, Paris, Picard, 1970-1971, 2 vol.
- Boyer, Henri et Carmen Alén Garabato, « Occitan, patois, provençal... dans l'enquête "Famille" de l'INSEE-INED (1999) les dénominations de la langue d'Oc », *Lengas*, n° 56, 2004, p. 301-318.
- Centre inter-régional de développement de l'occitan (CIRDOC), Institut occitan de cultura, « Missions et métiers », <https://bit.ly/46L7KMc>, consulté le 15 octobre 2021.

⁶¹ Rafael Lluís Ninyoles, *Idioma i prejudici*, València, 3 i 4, 1971 ; Carmen Alén-Garabato et Romain Colonna (dir.), *Auto-odi, la haine de soi en sociolinguistique*, Paris, L'Harmattan, 2016.

- Conseil d'État, [décision sur le recours contre la dénomination de la région Occitanie], *Base de jurisprudence*, 19 juillet 2017, <https://bit.ly/3PV4qXU>.
- Conseil régional d'Aquitaine, Charte de coopération interrégionale et transfrontalière de développement de la langue occitane ou langue d'Oc, Séance plénière du lundi 24 octobre 2011, <https://bit.ly/3QcWT8b>.
- Costa, James et Sara Brennan, « L'Occitanie sans sa langue. Une approche praxématique de la relation langue/territoire », *Langage et Société*, no 174, 2021/3, p. 9-31.
- Daspe, Francis, « Le nom de la nouvelle région ou l'os à ronger », *Le Journal catalan*, 17 août 2016, <https://bit.ly/48RaEk8>.
- Filhon, Alexandra, « Les langues dans les enquêtes de la statistique publique : bilan et perspectives », *Langage et Société*, n° 155, 2016/1, p. 15-38, <https://bit.ly/3FeTZJK>.
- Fontan, François, *Ethnisme : vers un nationalisme humaniste*, s.l., 1961 (rééd. Bagnols-su-Cèze, Librairie occitane, 1975).
- Gardy, Philippe, *Une écriture en archipel*, Église-Neuve-d'Issac, Fédérop, 1992.
- Gardy, Philippe, « Les noms de l'occitan. Nommer l'occitan », dans Henri Boyer et Philippe Gardy (dir.), *Dix siècles d'usages et d'images de l'occitan. Des Troubadours à l'Internet*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 43-60.
- Gardy, Philippe et Robert Lafont, « La diglossie comme conflit : l'exemple occitan », *Langages*, n° 61, 1981, p. 75-91.
- Journal de la Région*, n° 2, juillet-août 2016, p. 2-3, <https://bit.ly/46IyyN8>.
- Kloss, Heinz, « Abstandsprachen und Ausbausprachen », *Linguistique anthropologique*, n° 9, 1967, p. 9-41.
- Lafont, Robert, *La Révolution régionaliste*, Paris, Gallimard, 1967.
- Lafont, Robert (dir.), *Le Sud et le Nord, dialectique de la France*, Toulouse, Privat, 1971.
- Lafont, Robert, « Pour retrouver la diglossie », *Lengas*, n° 15, 1984, p. 5-36.
- Lagarde, Christian, « L'institution du territoire : une clé pour les minorités linguistiques ? Les situations française et espagnole », dans François Martinez et Marie-Christine Michaud (dir.), *Minorité(s) : construction idéologique ou réalité ?*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005, p. 201-215.
- Lagarde, Christian, « L'affaire de la Septimanie, ou l'irréductible village nord-catalan », *Revue d'Études Catalanes*, n° 2, 2019, p. 152-164, <https://bit.ly/3FaM6Ft>.

- Lagarde, Christian (dir.), « Les langues de France, 20 ans après », *Glottopol*, n° 34, juillet 2020, <https://bit.ly/3PPGxRK>.
- Larzac, Joan (dir.), *Le petit livre de l'Occitanie*, Aniane, 4 Vertats, 1971.
- Lefevre, Cécile et Alexandra Filhon (dir.) *Histoires de familles, histoires familiales. Les résultats de l'enquête Famille de 1999* (Huitième partie : « La transmission familiale des langues »), *Cahiers de l'INED*, n° 156, 2005.
- Martel, Philippe, « Le Félibrige : un incertain nationalisme linguistique », *Mots*, n° 74, mars 2004, p. 43-56, <https://bit.ly/3S1S2b8>, consulté le 15 octobre 2021.
- Martel, Philippe, *Les félibres et leur temps*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2010.
- Martel, Philippe, « Une norme pour la langue d'oc ? Le début d'une histoire sans fin », *Lengas*, n° 72, 2012, p. 23-50, <https://bit.ly/3PQhFco>.
- Martel, Philippe, *Histoire de l'Occitanie ; le point de vue occitan*, Fouesnant, Yoran Embanner, 2019.
- Michel, Youenn, « Des “petites patries” aux “patrimoines culturels” : un siècle de discours scolaires sur les identités régionales en France (1880-1980) », *Carrefours de l'éducation*, n° 38, 2014/2, p. 15-31, <https://bit.ly/3RT5zlk>, consulté le 15 octobre 2021.
- Nelli, René, *Mais enfin qu'est-ce que l'Occitanie ?*, Toulouse, Privat, 1978.
- Ninyoles, Rafael Lluís, *Conflicte lingüístic valencià*, València, 3 i 4, 1969.
- Ninyoles, Rafael Lluís, *Idioma i prejudici*, València, 3 i 4, 1971.
- Office public de la langue occitane (OPLO), « “Les enjeux” [enquête de 2020] », <https://bit.ly/3tt9ZVY>.
- Office public de la langue occitane (OPLO), document vidéo : « L'occitan ça me parle ! me parla ! » *La langue occitane en 2020. État des lieux*, <https://bit.ly/48RM3fo>.
- Office public de la langue occitane, « Objectifs et missions », <https://bit.ly/3LRVDFa>.
- Pailhé, Joël, « Géographie des langues : problématique et application, dans Alain Viaut (dir.), *Variable territoriale et promotion des langues minoritaires*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2007, p. 65-85.
- Pailhé, Joël, « “Enquête famille”, transmission intergénérationnelle des langues régionales et de l'immigration, mobilité de la population », dans Alain Viaut et Joël Pailhé (dir.), *Langue et espace*, Pessac, MSHA, 2010, <https://bit.ly/3QcJux3>.
- Pailhé, Joël et Alain Viaut, « Langue et espace : approche d'une implication réciproque », dans Alain Viaut et Joël Pailhé (dir.), *Langue et espace*, Pessac, MSHA, 2010, p. 161-176, <https://bit.ly/3rPenOM>.

- Parti de la Nation Occitane (PNO), <https://lo-lugarn-pno.over-blog.org>.
- Région Occitanie Pyrénées/Méditerranée, <https://www.laregion.fr>.
- Terral, Hervé, *Les langues de France à l'école*, Canet/Perpignan, Trabucaire, 2006.
- Viaut, Alain, « Le territoire linguistique et ses limites », dans Alain Viaut (dir.), *Variable territoriale et promotion des langues minoritaires*, Pessac, MSHA, 2007, p. 47-63.
- Viaut, Alain, « Approche sociolinguistique de la dimension spatiale des langues et de ses déclinaisons », dans Alain Viaut et Joël Pailhé (dir.), *Langue et espace*, Pessac, MSHA, 2010, p. 23-49, <https://books.openedition.org/msha/6480>.